

Délibération
Du Comité Syndical
Du 16 octobre 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC
le 22/10/2025

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture
le 21/10/2025

Id S2low : 062-256204033-
20251016-F1_16_10_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



F1 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres au titre de la gratuité – régularisation au titre de l'année 2024

Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances

Par délibération du 26 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé les modalités de calcul des recettes compensatoires, relatives à la mise en œuvre de la gratuité du réseau de bus, versées par les collectivités adhérentes au syndicat.

Ainsi, chaque année en septembre, le SITAC détermine le montant de la recette compensatoire à la mise en œuvre de la gratuité qui doit lui être versé par ses membres au titre de l'année n+1 sur la base des dépenses et recettes prévisionnelles prévues notamment au contrat de DSP.

Il est convenu que cette recette soit ajustée au réel en cas de mise en œuvre de nouveaux services et en tout état de cause à l'issue du vote du compte administratif du SITAC.

Le tableau annexé à la présente délibération dresse le bilan suite à la reddition des comptes de 2024.

Il apparait ainsi, sur la période considérée, un trop versé à restituer à Grand Calais Terres et Mers et à la Communauté de Communes Pays d'Opale (pour la commune de Guînes) de :

- Pour GCTM : 68 895€ HT (75 785 € TTC)
- Pour la CCPO : 1 049€ HT (1 154 €TTC)

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au mandatement des sommes dues.

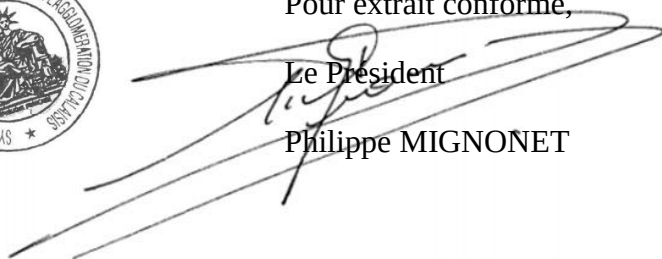
ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi seize octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi neuf octobre.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Daniel DIWUY

Excusés :

Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Madame Laurence LOUCHEZ, pouvoir à Fabrice MARTIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Jacques MERLEN
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT